



EGOUT

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le rôle spécial pour la construction d'un égout construit par la municipalité du Village DeLorimier dans la rue Iberville, entre la rue Rachel et la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien. La quote-part du coût de cet égout payable par la Cité à savoir: sept mille cinq cents dollars (\$7,500) sera répartie sur les propriétaires des immeubles que longent le côté Est de ladite rue Iberville, au moyen d'un rôle de perception préparé par l'inspecteur de la Cité, suivant la loi.

Et que ledit rôle a été déposé en son bureau, à l'Hôtel de Ville, où les intéressés peuvent les voir et les consulter jusqu'à mardi, le deuxième jour du mois de décembre 1907, à midi, et qu'il sera alors présent pour recevoir et examiner toutes plaintes relatives audit rôle avant que les comptes soient placés entre les mains du trésorier de la Ville pour perception suivant la loi.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montreal, 20 novembre 1907.



Egouts

Service de la Voirie

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues ou sections de rues suivantes, savoir:

RUE LEMOINE—De la rue St-Pierre en allant vers l'Est, 190 pieds.

RUE DAVIDSON—De la rue Nolan en allant vers le Sud, environ 300. pieds.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard, car une fois l'égout construit, ils devront se procurer un permis et déposer un certain montant d'argent pour couvrir le coût approximatif du raccordement.

Toutes réclamations pour égouts existants déjà dans les dites rues ou parties de rues, devront être produites au bureau de l'inspecteur de la Voirie, sous deux mois après l'achèvement du nouvel égout.

Toutes informations se rapportant aux égouts que l'on doit construire seront fournies au bureau de l'inspecteur de la Ville.

Le tout suivant le règlement No 298 concernant les égouts.

JOHN-R. BARLOW,
Inspecteur de la Cité.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DE LA CITÉ,
HÔTEL DE VILLE,
Montréal, 20 novembre 1907.



Parc LaFontaine

LOUAGES D'EMBARCATION

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, seront reçues au bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à midi LUNDI LE 2 DECEMBRE PROCHAIN,



SEWER

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undersigned City Surveyor has completed the Special Assessment Roll for a sewer constructed by the Municipality of the Village of DeLorimier in Iberville street, between Rachel street and the C. P. R. track. The City's share of the cost of such sewer, viz.: \$7,500, will be levied on the proprietors of immovables bordering upon the East side of said Iberville street, by means of an assessment roll prepared by the City Surveyor, according to law.

And that the roll has been deposited in his office, in the City Hall where it may be seen and examined by all parties interested until Tuesday, December 2nd 1907, at 12 o'clock, that he will then and there hear and examine all complaints in relation to such special roll of assessment before the amounts are delivered to the City Treasurer, in accordance with the law.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, November 20th, 1907.



Sewers

ROAD DEPARTMENT

PUBLIC NOTICE is hereby given that it is proposed to construct sewers in the undermentioned streets or sections of street, namely:

LEMOINE STREET—From St. Peter street to a point 190 feet East.

DAVIDSON STREET — From Nolan street to a distance of about 300 feet southwards.

Proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once, as after sewer is completed, permit must be taken out and sum deposited to cover estimated cost of such connections. Claims for existing sewers in said streets must be filed with the City Surveyor within two months after the completion of the new sewer.

Any information with regard to sewers to be built will be given at the office of the City Surveyor, all in accordance with By-law No. 298 concerning sewers.

JOHN R. BARLOW,
City Surveyor.

CITY SURVEYOR'S OFFICE,
CITY HALL,
Montreal, November 20th, 1907.



LaFontaine Park

HIRING BOATS

SEALED TENDERS, addressed to the undersigned, will be received at the City Clerk's office, City Hall, up to noon, on MONDAY, THE 22nd DECEMBER NEXT, for the pri-